



# Le régime de Prévoyance des cotisants à la CARMF en 2023

Professions concernées : Médecins et Médecins  
spécialistes

*Rappel :*

*Classe A de cotisation : pour les revenus inférieurs à 43 992€/an*

*Classe B de cotisation : pour les revenus compris entre 43 993€/an  
et 131 976€/an*

*Classe C de cotisation : pour les revenus supérieurs égaux ou  
supérieurs à 131 977€/an*

# Quelles indemnités journalières sans Prévoyance complémentaire ?

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2021, vous bénéficiez d'Indemnités Journalières versées par la Sécurité Sociale (IJSS) à compter du 3<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail.

**À noter : si vous êtes en 1<sup>ère</sup> année d'activité, vous n'aurez droit à aucune IJSS**

En tant que praticien libéral cotisant à la CARMF, si vous êtes en arrêt de travail, vous serez également éligibles à des Indemnités Journalières (IJ) versées à compter du 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail.

**Comment sont réparties ces Indemnités ? En considérant ces garanties, quelle est l'utilité de la prévoyance ?**



# En cas d'arrêt de travail court, combien pourrez-vous percevoir d'IJSS et d'IJ en 2023?

Indemnités Journalières versées par la sécurité sociale (IJSS)

Indemnités Journalières versées par la CARMF (IJ)

Aucune IJSS versée si 1<sup>ère</sup> année d'activité

Aucun frais professionnels (URSSAF, CARMF, etc...) ne sera pris en charge en cas d'arrêt de travail

IJSS =  $1/730 \times$  moyenne de vos revenus des 3 dernières années  
-> 50% de vos revenus

IJ en classe A de cotisation = 73,16€/jour  
2 194€/mois  
IJ en classe B de cotisation = 109,74€/jour 3 292€/mois  
IJ en classe C de cotisation = 146,32€/jour  
4 389€/mois

Arrêt de travail

3 jours après votre arrêt de travail

90 jours après votre arrêt de travail

365 jours après votre arrêt de travail

1 095 jours après votre arrêt de travail

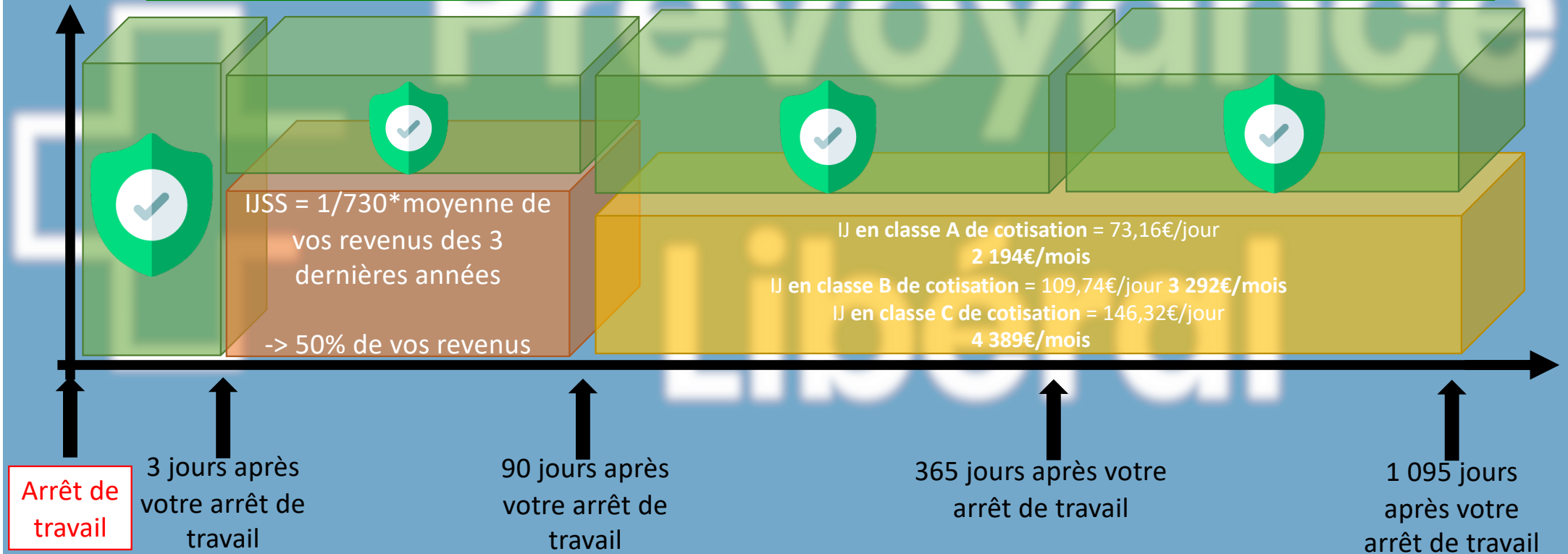
# En cas d'arrêt de travail court, à quoi servira la Prévoyance ?

Revenus à couvrir avec la Prévoyance (€)

Indemnités Journalières versées par la sécurité sociale (IJSS)

Indemnités Journalières versées par la CARMF (IJ)

La prévoyance vous permettra de couvrir vos frais professionnels (URSSAF, CARMF, etc ...) en cas d'arrêt de travail



# En cas d'arrêt de travail long, combien pourrez-vous percevoir de rente invalidité par la CARMF en 2023?

## Rente invalidité versées par la CARMF (RI) en cas d'invalidité totale et définitive

### Majorations cumulables :

- Pour conjoint(e) ayant des revenus limités (inférieurs à 29 301€/an)
  - + 633€/mois en classe A
  - + 633€/mois en classe B
  - + 845€/mois en classe C

- Si vous avez eu 3 enfants +10% de l'ensemble des prestations

- Si vous avez besoin d'une tierce personne pour recourir aux actes courants de la vie
  - + 633€/mois en classe A
  - + 633€/mois en classe B
  - + 845€/mois en classe C

Rentes aux enfants à charge : 672€/mois jusqu'à l'âge de 21 ans ou 25 ans si poursuite d'études

- **1 811€/mois** si incapacité de 100% (invalidité totale et définitive) en classe A de cotisation
- **1 811€/mois** si incapacité de 100% (invalidité totale et définitive) en classe B de cotisation
- **2 415€/mois** si incapacité de 100% (invalidité totale et définitive) en classe C de cotisation
- **0€/mois** si incapacité inférieure à 100%

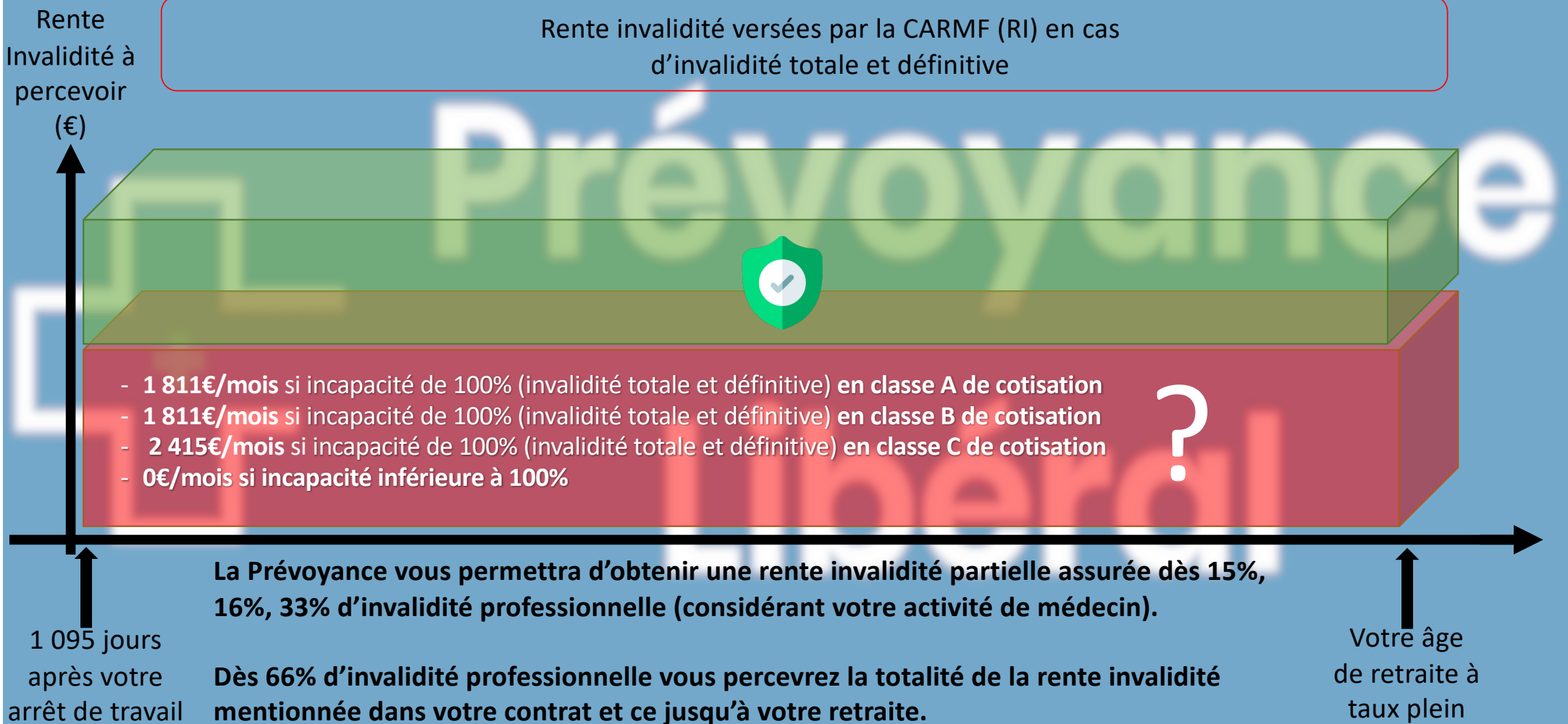
?

Le versement de la Rente invalidité cesse dès la reprise de toute profession de santé ou de toute activité professionnelle

1 095 jours après votre arrêt de travail

62 ans

# En cas d'arrêt de travail long, à quoi servira votre Prévoyance en cas d'invalidité?



# En cas de décès, quelles garanties pour mes proches en 2023 ?

Garanties décès adaptables avec la Prévoyance : Capital, rente éducation, rente invalidité, ...



## Capital décès :

- 63 000€

## Rente Enfant(s) :

- 761€/mois pour chaque enfant à charge, jusqu'au 21 ans ou 25 ans si poursuite d'études
- 948€/mois pour chaque enfant à charge si orphelin de père et de mère, jusqu'au 21 ans ou 25 ans si poursuite d'études

## Rente conjoint survivant (au maximum jusqu'à ses 60 ans) :

- Entre 646€/mois et 1 293€/mois suivant l'âge du conjoint survivant ; majoration de 10% possible si 3 enfants commun à charge

# La Prévoyance pour couvrir les carences de votre régime obligatoire

Comme vous avez pu le constater **de nombreuses carences existent en cas d'arrêt de travail.**

Celles-ci pourront engendrer un manque à gagner important en cas d'arrêt de travail et si votre trésorerie n'est pas suffisamment constituée, à **une baisse de votre niveau de vie et dans les cas les plus graves, de la précarité.**

**En étant professionnel libéral, vous êtes votre seule force de travail, il est donc primordial d'envisager votre avenir sereinement en vous couvrant en cas de coup d'ûr.**



# www.Prevoyance-liberal.com c'est quoi ?

## Un suivi et un accompagnement unique



**Nous accompagnons nos client(e)s sur la durée : de la souscription à l'indemnisation !**  
Pendant toute la durée de votre contrat nous répondons à toutes vos questions et suivons votre indemnisation en cas d'arrêt de travail.

## Indépendance : comparer plusieurs assureurs



Nous sommes très attachés à notre indépendance en tant que courtier d'assurance. Nous vous proposerons des **contrats à des tarifs négociés, de plusieurs assureurs répondant à votre situation.**



**Prévoyance  
Libéral**

## La transparence : pas d'exclusion cachée !



**Nous étudions les situations de nos client(e)s spécifiquement.**

Nous prendrons par exemple en compte votre volonté de couverture des arrêts de travail en cas de pratique de sport à risque, en cas de grossesse pathologique, de maladie du dos, de maladie psychopathologique (ex : burn-out).

## Comparer et économiser en ligne gratuitement



**Rechercher les meilleures solutions de Prévoyance** pour protéger nos client(e)s en cas d'arrêt de travail, **au meilleur prix** : c'est notre métier.

Nous pouvons également vous proposer des **solutions de retraite et de mutuelle à tarif négocié** auprès de différents assureurs et **toujours avec un seul et même interlocuteur.**

*\*Ces informations sont données à titre indicatif. La société gestionnaire du site ne pourra pas être tenue responsable de l'utilisation faite de ces informations et de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. Une étude approfondie avec un professionnel de l'assurance, expert en protection sociale, réalisable sur notre site [www.Prevoyance-liberal.com](http://www.Prevoyance-liberal.com) , reste primordiale.*

# Prévoyance

*Les éléments présents dans ce document sont la propriété de la société éditrice du site internet Prevoyance-liberal.com. En application du Code de la Propriété Intellectuelle, et des dispositions législatives et réglementaires, toute reproduction/représentation intégrale ou partielle de l'un des éléments faite sans le consentement préalable et écrit de la société éditrice du site est interdite.*

# Libéral



**Prévoyance  
Libéral**

Pour obtenir un comparatif, rendez-vous sur notre site : [www.Prevoyance-liberal.com](http://www.Prevoyance-liberal.com)  
Vous avez une question concernant la [Prévoyance](#) ou la [Retraite](#) ?  
Contactez-nous à l'adresse suivante : [bonjour@prevoyance-liberal.com](mailto:bonjour@prevoyance-liberal.com)

# Pensez à anticiper votre Retraite en 2023 !



Selon la CARMF, en 2022, la pension de retraite annuelle moyenne d'un Médecin était de **2 722€/mois**.



Afin de conserver votre niveau de vie à la Retraite et de ne pas perdre en moyenne 61% de vos revenus, il est primordial d'optimiser votre Retraite.



La Retraite complémentaire vous sert à vous constituer un complément de revenu pour la retraite.

**Faites votre simulation gratuite en ligne sur le site : [www.retraiteperin.com](http://www.retraiteperin.com)**